

J.A. Lausanne

Domaine public

Propagande et liberté

La guerre du Moyen-Orient a été un pas de plus dans l'accoutumance. Pas sur tous les points, il est vrai. Ainsi le communiqué qui annonçait qu'une enquête serait ouverte pour savoir si des populations avaient été, au cours des opérations, victimes du napalm sur le front jordanien. Mais le napalm est au Vietnam quotidien; depuis longtemps il ne suscite plus d'enquête; le Moyen-Orient nous réapprenait à voir une autre guerre.

Mais l'accoutumance est venue pour d'autres images : les colonnes de blindés, les cartes (prises du cosmos, désormais) avec flèches noires, direction des offensives, limites du front. Et puis avec décalage de quelques jours, les réfugiés, les prisonniers, la misère humaine.

L'accoutumance est venue pour les propagandes sommaires. Plus que jamais des mots stéréotypés sont jetés en guise d'arguments. La consommation des mots impérialisme, fascisme, socialisme atteint des proportions industrielles. Nous en parlons plus longuement dans le corps de ce journal. Ici nous aimerions nous arrêter à un détail.

« Le Monde » tient une chronique qui s'intitule : réaction de la presse mondiale. Il citait, dans un récent numéro, les « Ivestia » pour illustrer la violence de la campagne contre Israël en U.R.S.S.

Les « Ivestia », accusaient les troupes d'occupation israéliennes d'exercer contre la population civile des répressions sauvages, se livrant à des exécutions publiques de femmes et même d'enfants.

On frémit à l'idée qu'un tel reportage est imprimé en U.R.S.S. à des centaines de milliers d'exemplaires sans que d'autres journaux, d'autres moyens d'information puissent apporter un correctif, un démenti. Conçoit-on les réactions de haine que, naturellement, doit susciter chez des lecteurs innocents une telle dépêche ? Est-il possible de parler le langage de la paix, quand une presse sans liberté appelle à la haine ?

Notre liberté d'information, ou plus exactement la qualité de notre information, nous en connaissons les limites; nous savons à quel point les journaux dé-

pendent des agences. Lorsque plusieurs quotidiens européens titraient inexactement, le lundi 5 juin : « Les Egyptiens attaquent », ils le firent sur la base d'un flash d'agence. Mais, très rapidement, le jour même, on pouvait se faire une autre idée des premières attaques; on sut qu'Israël avait pris l'initiative des opérations. Et surtout, nous avons entendu des journalistes de grande classe, après enquête sur le terrain, dire : voilà ce que j'ai vu, voilà ce que je tiens de deux sources que je considère comme sûres, voilà ce qui peut, je crois, être généralisé. Les interventions de Julien Besençon sur l'antenne d'Europe N° 1 étaient de ce point de vue des modèles de conscience professionnelle.

Lorsqu'on parle de cette liberté de l'information, et Dieu sait qu'il s'agit d'une vieille dispute, on ne manque de vous faire cette remarque : « Et que pensez-vous de cette liberté pour les millions d'analphabètes ? Apprenez à lire aux hommes du Tiers-Monde (donnez-leur d'abord à manger) avant de disserter sur la liberté ! »

Le débat est classique; déjà avant la guerre les stalinien avaient usé jusqu'à la corde les ficelles de cette argumentation; elle se résume à ce procédé : souligner les faiblesses et les limites d'une liberté réelle pour justifier, ailleurs, l'absence ou l'étouffement de cette même liberté.

Or ce qui nous a frappé dans la bousculade des événements de juin, c'est une sorte de démission de l'Europe. Politiquement, elle n'a pas pesé. Et quoique bien informés, les Européens, se sont perdus dans les mots, se jetant à la tête du racisme ou de l'impérialisme.

Les libertés que connaît l'Europe, elles sont fragiles, récentes. Et pourtant on en parle comme s'il s'agissait de vieilles lunes. On trouve plus exaltant de disserter pour savoir ce qui sert « objectivement » l'impérialisme soviétique ou américain.

Ce n'est pas seulement politiquement, mais idéologiquement que l'Europe est absente. Devant les propagandes sommaires, il serait bon qu'elle retrouve une vigueur libertaire.

Les effectifs de l'Union syndicale

A la fin de 1966, les quinze fédérations de l'Union syndicale comptaient 444 198 membres :

	Membres	Augmentation ou diminution par rapport à 1965
Métallurgistes et horlogers	132 704	- 2131
Ouvriers sur bois et du bâtiment	90 493	+ 92
Cheminots	61 423	- 536
Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	39 334	- 1288
Personnel des services publics	38 853	- 160
Union PTT	21 890	+ 335
Personnel du textile, de la chimie et du papier	15 885	- 1550
Typographes	14 020	+ 98
Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	6 554	- 156
Fonctionnaires postaux	6 432	- 52
Lithographes	4 790	+ 142
Ouvriers relieurs et cartoniers	4 249	- 84
Personnel des douanes	3 607	+ 6
Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	3 480	- 107
Tisserands de toile à bluter	484	- 15
	444 198	- 5406

Chaque année, dans ce journal, à la même saison, nous reproduisons les chiffres que l'Union syndicale publie sur l'importance de ses effectifs. Une fois de plus, à fin 1966, une baisse a été enregistrée. Voyez

plus haut les chiffres que publie la « Correspondance syndicale » elle-même, qui informe en toute clarté, alors que les totaux ne lui sont pas favorables. Ce respect de l'information est déjà un signe de vitalité, plus important que le faible pourcentage de la baisse. La perte de 5406 est l'excédent des démissions, changements de profession, décès, mises à la retraite sur le recrutement qui n'est pourtant pas négligeable puisqu'il a touché 36 000 nouveaux membres. Les syndicats comptent beaucoup pour redresser la situation, ce qui sera difficile vu le plafonnement de l'emploi, sur la prime qui serait accordée par les patrons sous forme d'épargne aux ouvriers qui assument par leurs cotisations les frais de l'organisation syndicale dont tous (patrons compris) profitent. Il y aurait là, certes, un encouragement précieux, mais il présuppose une bonne volonté patronale encore rare dont les syndicats ne peuvent accepter de dépendre.

Pour nous, nous l'avons dit souvent et, en tant que syndicalistes, nous répétons une fois de plus ce leitmotiv, deux objectifs syndicalistes nous semblent essentiels :

- une politique nouvelle de l'information; seul un grand hebdomadaire syndicaliste permettrait de toucher de larges secteurs de l'opinion.
- de nouveaux thèmes de revendications; au premier chef le droit des travailleurs et des employés de participer à l'enrichissement des entreprises acquis par autofinancement.

Bi-mensuel romand
N° 75 22 juin 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Ruth Dreifuss

Jean-Claude Favez

André Gavillet

Jacques Morier-Genoud

Marx Lévy

Pierre Liniger

Christian Ogay

Le N° 76 sortira de presse le jeudi 27 juillet 1967

Israël et Ismaël: la fallite des grandes puissances

La guerre d'Israël fut trop fulgurante pour la presse écrite; les rotatives tournaient sur des informations déjà dépassées. C'est le transistor à l'oreille, dans l'instant, que l'événement dut être vécu avec passion. Aujourd'hui les commentateurs ont retrouvé leur rythme, leur sérénité, leurs dissertations et les dosages de la réflexion, illustrés par la louchette de Moshe Dayan. Ces amas verbaux s'entassent comme des surplus de guerre et comme un butin dérisoire. Mais quel beau désordre! Que de rencontres! de renversements d'alliances! de mésalliances! quel humour dans l'Histoire moderne. Les antisémites de l'extrême-droite européenne se déclarent pro-Israéliens. C'est à l'Allemagne qu'Israël commande des masques à gaz! Des amis du Vietnam-Nord, peuple écrasé, se prononçaient contre l'« impérialisme israélien », au moment où Israël, peuple menacé, faisait front! Les mots sont brassés au point de perdre toute signification: on découvre des fascistes ou des révolutionnaires partout. Des chefs militaires, putchistes, qui règnent dictatorialement, qui tolèrent la torture dans leurs Etats, qui interdisent le parti communiste sont appelée « progressistes » ou « socialistes ».

Dans cette confusion, ce brassage, cette bousculade, impossible de se taire; il ne s'agit pas d'ajouter des considérations à d'autres considérations, ni de distribuer blâmes et louanges; ni de jouer les historiens; mais, dans la mesure où ces événements nous concernent directement et nous touchent dans nos convictions, de prendre parti.

L'armement des pays qui ont faim

Les deux Grands, Etats-Unis et U.R.S.S., veulent accrédi-ter, en faisant donner leur propagande, l'idée qu'ils n'ont d'autres buts que de servir la paix. Preuve en soit, disent-ils, qu'ils ont tout fait pour éviter l'extension du conflit; en effet, ils ont veillé à ce que la bataille, une fois engagée, ne dégénère pas en une troisième guerre mondiale. Il faut leur en savoir gré; les sacrifices d'amour-propre, pour l'U.R.S.S. notamment, furent lourds.

Mais leurs responsabilités antérieures sont écrasantes. C'est par milliards, on le sait, qu'ils ont livré du matériel militaire aux pays du Moyen-Orient, dont une partie d'ailleurs devait figurer dans les statistiques de l'aide aux pays en voie de développement. L'abondance du matériel récupéré dans le Sinaï ou sur les plateaux syriens atteste l'envergure de cette course à l'armement. Or ces livraisons n'étaient pas faites à des pays assoupis dans la neutralité; cet armement devait servir; et même il servait puisqu'une partie du matériel égyptien était engagé au Yémen. « Même l'argent a été dilapidé contre nos frères arabes au lieu de servir à consolider notre puis-

sance ». (« L'Opinion », organe de l'Istiqal, cité par « Le Monde », 13 juin).

Chacun arme ses amis, joue son jeu, pousse ses pions, défie l'autre, vend ses canons et ses avions. Dans une guerre froide, cette concurrence serait logique. Mais ces mêmes puissances sont capables de s'entendre entre elles pour s'assurer le monopole nucléaire qui les met à l'abri de toute attaque menée par une tierce puissance. Récemment, elles ont prétendu renforcer ce contrôle de manière draconienne; à ce niveau-là, leur accord au sommet est sans faille. D'une part, elles imposent au monde un semi-désarmement dans l'intérêt de la paix, mais aussi par égoïsme national, d'autre part elles arment au mépris de la paix et par égoïsme national des pays rivaux et prêts à s'affronter. Elles se vantent de circonscrire et d'éteindre des incendies locaux, mais elles fournissent les bûches et le bois d'allumage. Elles vantent leur esprit de paix, mais tolèrent ailleurs, au Vietnam, une guerre scandaleuse.

L'armement des pays du Moyen-Orient, c'est-à-dire de populations qui connaissent la faim et qui sont bellicistes, est un témoignage de l'hypocrisie des grandes puissances, qui se prétendent salvatrices de la Paix; c'est aussi un scandaleux gaspillage.

Et l'exemple des Grands inspire aussi de plus petits pays, dont la Suisse, qui en exportant des machines-outils et des armes par les filiales étrangères des fabriques suisses de canons a fait (et prélevé) sa part.

La diplomatie de l'encouragement modéré

Ce conflit a été amorcé au moment où Nasser a décidé le blocus du golfe d'Akaba: ce qui était un défi à Israël et aux puissances signataires de l'accord de 1957 qui garantissait la liberté de navigation. Dans son discours de démission rentrée, le Raïs a révélé que par cette décision il prenait délibérément le risque d'un conflit. « Nous étions très conscients de la probabilité d'un conflit armé. Nous avons pris le risque » (traduction du message, publiée par « L'Humanité », 10.6.1967).

A ce stade-là, il aurait été possible, encore, de désamorcer le conflit si les grandes puissances maritimes avaient honoré leur signature et respecté l'accord signé par elles. Mais en réalité, tout en modérant Nasser, l'U.R.S.S., sans ratifier expressément le blocus d'Akaba, couvrait l'opération, ce qui permettait à tous les commentateurs de dire, alors, que l'Egypte avait gagné la première manche.

Plus intéressante encore à observer, l'attitude de la France. Dans le débat du 9 juin, M. Couve de Murville devant l'Assemblée nationale rappelle clairement quelle était la situation juridique :

« Depuis 1957, Charm-El-Cheikh était occupé par les

Nations Unies. Le Caire ne pouvait plus apporter aucune entrave à la circulation des bateaux. Israël avait solennellement proclamé l'importance qu'il attachait à la liberté de la navigation et déclaré que, si celle-ci était mise en cause, elle la tiendrait pour une agression et se réserverait d'agir en vertu du droit de légitime défense défini par l'article 51 de la charte des Nations unies. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avec une certaine prudence, la France de manière beaucoup plus nette, avaient appuyé cette position. » Puis il commente en ces termes la réaction du gouvernement français :

« Devant la situation créée par la décision de la R.A.U., quelle devait être la réaction des puissances, et d'abord de la France? On nous a reproché de n'avoir pas, sur-le-champ, affirmé solennellement notre attachement au principe de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba. Cela n'aurait pas été difficile et nous aurait valu quelques compliments. Mais quelle en aurait été la portée? Ou bien il s'agissait d'une déclaration platonique et sans lendemain. Cela nous ne pouvions l'envisager. Ou bien nous voulions dire que le gouvernement d'Israël, fondé à s'appuyer sur l'article 51 de la Charte, l'était aussi à commencer sans délai le combat, et que, par conséquent, le gouvernement français s'engageait à le soutenir, c'est-à-dire à envisager une assistance militaire. Cela ne nous a semblé être ni le comportement à conseiller à Israël, ni celui que devait définir pour lui-même le gouvernement. Cela, d'ailleurs, n'a été le conseil donné à Israël par aucun gouvernement. (...) »

La deuxième partie du raisonnement ne tient que formellement. En fait, si les grandes puissances, dont la France, avait rappelé avec force l'importance de la liberté de navigation, l'Egypte aurait hésité, et Israël n'aurait pas été poussé à agir unilatéralement, à écouter la voix des militaires, à être l'agresseur qui prend les devants. Mais ce que redoutait la France, c'était les risques de l'impopularité dans le monde arabe; elle ménageait son jeu de moyenne puissance; elle renonçait du même coup à se placer sur le terrain du droit international. La Grande-Bretagne, prudemment pourtant, a voulu rappeler le principe de la liberté de navigation; il lui en a coûté gros.

Tant que les grandes puissances se cherchent (dernier avatar du colonialisme) des zones d'influence et qu'elles ménagent ou protègent leur clientèle, elles desservent la cause d'un règlement pacifique, elles laissent un libre champ de manœuvre à l'aventurisme, qu'elles tentent ensuite de modérer. Elles trahissent la paix et se préparent des déceptions qui les obligent à surenchérir de complaisance.

Or ce jeu va se poursuivre.

Il faut intégrer mieux les débiles mentaux dans notre société

Plusieurs fois déjà, dans « Domaine public », nous avons réclamé pour les enfants mentalement déficients un véritable droit à l'éducation et une meilleure intégration dans la société. Un récent débat du Grand Conseil vaudois a prouvé à nouveau l'importance du problème et aussi l'insuffisance des mesures prises par l'Etat.

Le rapport du Conseil d'Etat vaudois montre combien nombreux sont les enfants concernés, alors que l'opinion publique s' imagine qu'il s'agit de cas exceptionnels. Nous le citons :

« Environ 10 % des enfants et des adolescents entre zéro et vingt ans présentent des difficultés d'adaptation plus ou moins importantes à la vie familiale, sociale, scolaire ou professionnelle. Il s'agit de 1200 enfants et adolescents faibles d'esprit, de 5000 à 6000 débiles mentaux, de plusieurs milliers d'épileptiques, d'infirmes moteurs cérébraux, d'enfants souffrant de troubles du langage parlé ou écrit, de « caractériels », de délinquants, d'enfants moralement abandonnés, maltraités ou carencés affective-

ment. Dans ce canton, plus de 10 000 enfants ou adolescents devraient pouvoir bénéficier, à un moment ou à un autre de leur enfance ou de leur adolescence, d'un traitement approprié, d'une éducation ou d'une instruction spéciale ou d'une surveillance, en vue de les aider à s'adapter à la vie de la société ou de leur assurer une existence digne et valable. L'inadaptation infantile et juvénile est une plaie sociale importante. »

Comme le relevait, dans un rapport de minorité, M. F. Petit, les progrès de la médecine vont, paradoxalement, alourdir encore ces chiffres. « Loin de s'atténuer, le problème prend des proportions inattendues du fait de la longévité croissante des handicapés mentaux. De récentes statistiques nous apprennent que sur six arriérés graves, un seul atteignait autrefois l'âge de trente ans. Aujourd'hui, sur six de ces arriérés, cinq atteignent l'âge de trente ans. »

Les cas apparaîtraient plus nombreux encore si les déficiences légères (dyslexie, bégaiements, compor-

tements associaux) étaient systématiquement dépistés, dès l'école enfantine et tout au long de la scolarité (le dépistage devrait même être préscolaire pour permettre de donner aux thérapeutiques la meilleure efficacité).

L'importance et la diversité des traitements, la multiplicité des cas, la nécessité du dépistage, les charges de l'hospitalisation, la formation du personnel soignant et des éducateurs, tout démontre qu'il s'agit là d'une énorme tâche sociale, qui engage directement la responsabilité de l'Etat.

Lorsque cette question est agitée devant les législatifs, une querelle absurde s'instaure. Les libéraux et les autres partis bourgeois se mettent à vaticiner sur le rôle de l'initiative privée, ils se gargarisent du mot comme si une bataille doctrinaire était en jeu et qu'il fût question de nationaliser l'industrie chimique.

En réalité, les institutions privées qui ont joué un rôle magnifique au début du siècle et qui suscitent toujours de magnifiques dévouements se heurtent à des

Les schémas de la gauche

Une analyse de la crise du Moyen-Orient implique d'abord à nos yeux une critique du jeu des grandes puissances. La course à l'armement est scandaleuse (ou mesquine, voyez les petites ruses françaises; le gouvernement gaulliste décrète l'embargo sur les armes, ce qui sert les Arabes puisque l'armement israélien est français, mais en même temps on portait à notre connaissance que tout était prêt pour que les livraisons françaises puissent se poursuivre par l'intermédiaire de la Hollande); la diplomatie de la complaisance est dangereuse; elle suscite des comportements inquiétants. (On parle du réalisme de Nasser, à juste titre si l'on fait le bilan de quelques-unes de ses réalisations; mais que faut-il penser de sa tentative répétée, à l'heure de la défaite, d'entraîner délibérément l'U.R.S.S. dans le conflit en affirmant que les Etats-Unis étaient intervenus directement aux côtés d'Israël ?).

Or cette critique des Grands n'entre pas dans les schémas. Depuis plusieurs années, les communistes de chaque pays affirment qu'ils jugent eux-mêmes la situation, sans avoir à se référer, obligatoirement, au comportement de Moscou, qu'ils sont devenus adultes. Tarte à la crème, que de les soupçonner d'alignement. Pourtant cette tarte à la crème nourrit encore son homme. « Les faits qui viennent de se dérouler prouvent que les gouvernants bellicistes de Tel-Aviv sont les instruments des impérialistes américains » (Waldeck Rochet). Ailleurs, en face, c'est le réflexe anticommuniste qui prédomine : si Moscou soutient le camp arabe, il faut être pour Israël.

Ces mécanismes de pensée expliquent des prises de position du genre : Au Vietnam, l'Amérique intervient directement; au Moyen-Orient, elle le fait par l'intermédiaire d'Israël (pour s'assurer la maîtrise du pétrole). Et inversement : si l'Amérique protège Israël, c'est la preuve que sa cause est juste au Vietnam aussi.

L'indépendance intellectuelle pourrait tout de même dépasser l'alignement sur les positions internationales de deux Grands qui ne font que défendre nationalivement leurs intérêts.

Les rapports avec le Tiers-Monde

En pleine crise, dans l'exaspération populaire arabe alimentée par la radio du Caire, la foule tunisienne a saccagé une synagogue et quelques immeubles juifs; le gouvernement tunisien a dénoncé avec vigueur ce comportement de voyous et assuré les Juifs tunisiens que l'amitié des cœurs ne devrait pas être compromise par ces comportements fanatiques (qui furent sur le moment tolérés par des officiels du

régime). De même on se souvient que Bourguiba eut, il y a quelques années, le courage de condamner la stérilité de la haine contre Israël et d'inviter les Arabes à chercher un compromis.

Ce courage n'est pas celui de tous ceux qui se disent les amis du Tiers-Monde. Par souci de comprendre des amours-propres blessés, de sympathiser avec des hommes qui furent humiliés par le colonialisme, qui sont exaspérés par la domination économique du monde occidental, certains Européens ne veulent porter un jugement. Comment parler au nom du droit, de la tolérance, du respect d'autrui quand l'Europe colonialiste a cyniquement violé ces valeurs ? Nous sommes disqualifiés, disent-ils.

Or il ne s'agit pas de jouer les censeurs, mais de défendre certaines valeurs dont l'Europe connaît le prix et la fragilité. Quelques faits.

Dans les écoles syriennes, chaque matin les enfants récitent les couplets de la haine et de la mort d'Israël; une journée de la haine est célébrée dans le pays comme une fête. Faut-il admirer, applaudir ? Quand la « Voix des Arabes » appelait au meurtre et à l'extermination des Israéliens, si bien qu'une défaite militaire d'Israël eût provoqué des massacres que l'on n'ose imaginer, fallait-il excuser ces excès de langage au nom de la jactance méditerranéenne ? Faut-il de même ratifier les abus de langage qui permettent de qualifier de socialistes des dictatures militaires sous le prétexte que leurs dirigeants jargonneraient un langage prétendument anti-impérialiste ?

Cette démission par peur de passer pour colonialiste, raciste, homme blanc est le plus mauvais service que la gauche européenne puisse rendre au Tiers-Monde.

Pour la paix

Seul compte aujourd'hui le retour à la paix. Il ne dépend pas de nous; mais certaines attitudes trahissent, en esprit, la cause de la paix.

On est frappé en Suisse romande à quel point le conflit du Moyen-Orient est appréhendé sous un angle religieux; une solidarité judéo-chrétienne éclate; Israël est le peuple élu de Dieu; il se bat en Terre sainte. Or l'utilisation même de ce mot « Terre sainte » et par les Juifs et par les Chrétiens, dans un sens différent, il est vrai, donne au conflit des dimensions théologiques, impropres à préparer la paix (on a remarqué, de même, l'empressement de l'Eglise catholique à demander, au cours du conflit, à voix plus forte que son intercession pour la paix, l'internationalisation des lieux saints, par une sorte de fétichisme de la Terre sainte, précieuse comme une relique).

De même, il serait détestable qu'après les manifestations de solidarité qui se sont légitimement exprimées en faveur d'Israël quand ce pays était menacé dans son droit à l'existence, on maintint une différence entre les victimes, traçant des frontières à travers la misère des populations et des réfugiés. La paix ne pourra naître que du dépassement du conflit.

Il est possible que la solution soit trouvée, un jour, par la création à côté d'Israël, mais uni à lui par des liens fédératifs, d'un Etat palestinien. On voit, dans l'abstrait, ce que cette solution aurait de satisfaisant: elle permettrait de réintégrer en Cisjordanie (dont il ne faut pas oublier qu'elle n'a été rattachée à la Jordanie qu'en 1950) et à Gaza les réfugiés palestiniens dont le sort est lamentable; elle donnerait à la Confédération palestinienne des dimensions géographiques qui garantiraient la protection d'Israël, absurdement condamné aujourd'hui, par le découpage même de ses frontières, à frapper le premier pour se défendre; elle délimiterait une aire géophysique suffisante pour que ne soit pas menacée la transformation du sol, par irrigation et reboisement, qu'Israël entreprend aujourd'hui dans une zone climatique trop étroite. Cette solution, enfin, éviterait de poser le problème en termes d'annexion, d'occupation militaire, de fait accompli, de droit de conquête, de rectification de frontières. Pour rendre viable un Etat palestinien confédéré, il est évident qu'Israël devrait consentir d'énormes sacrifices financiers; mais ils seraient justifiés si Israël assurait du même coup sa sécurité et l'avenir de son expérience agricole et économique.

Cette solution de sagesse apparaît pour l'instant irréalisable. Elle ne saurait être entreprise sans que des leaders arabes, sans que des chefs palestiniens en prennent la responsabilité. Il faudrait pour cela qu'ils puissent en assumer le risque sans tomber sous la condamnation de collaborationnistes. C'est inconcevable dans le climat actuel de surenchère internationale entretenu par les grandes puissances. Une fois de plus on constate que ce langage, à l'échelle internationale, l'Europe unie aurait pu le tenir, une Europe où les pays neutres, sans passé colonialiste, auraient eu voix au chapitre, une Europe neutre par équilibre naturel des intérêts nationaux, et non pas comme aujourd'hui une Europe sans autonomie, divisée, où de Gaulle joue seul et unilatéralement la partie d'un pays qui veut sauver les beaux restes de son passé colonialiste. Une Europe neutre politiquement, mais capable de faire valoir à haute voix certaines valeurs de liberté et d'objectivité dont elle a appris, durement, par son histoire, à connaître le prix et la fragilité.

difficultés croissantes financières et de recrutement de personnel.

Ces institutions privées, personne ne demande qu'elles soient nationalisées; leur statut juridique n'est pas mis en cause. Mais la discussion porte sur le point précis de savoir si elles sont en mesure de prendre elles-mêmes les mesures qui permettraient de faire face à tous les besoins, si elles peuvent d'elles-mêmes couvrir tout ce domaine de l'enfance déficiente. Tel n'est pas le cas.

Tout d'abord, les parents doivent s'inscrire pour obtenir l'admission de leur enfant dans telle ou telle institution. Il y a ainsi des listes d'attente. Les maisons restent maîtresses de la décision d'admettre ou de ne pas admettre tel cas. Certains restent sans solution. L'Association des parents d'enfants déficients a pu présenter un dossier d'une douzaine de cas pitoyables, insolubles. Lorsqu'on fait voir des listes d'attente aux services de l'Etat, ils contestent les chiffres sous prétexte que les mêmes noms figurent dans plusieurs listes. Cela est vrai. Mais ces

doublets sont l'expression d'un désespoir. Des parents mal informés, qui ne peuvent faire valoir aucun droit, frappent à plusieurs portes en même temps dans l'espoir de hâter une solution qui ne vient pas. Autre drame encore : il est des mères qui soignent leur enfant à domicile; on peut imaginer le dévouement inouï que cela représente, quotidiennement. Comment leur assurer une détente nerveuse, c'est-à-dire trois semaines de vacances? Qui pourrait pendant quelques jours se charger de l'enfant, assurer le relais ? Ce problème simple reste sans solution souvent. Il faut improviser.

Il est évident encore que l'urbanisation croissante de la vie rend plus difficile aussi l'intégration de certains cas sociaux. Leur adaptation à la vie sociale exige que soient prises des dispositions nouvelles que la générosité de l'Assurance invalidité rend d'ailleurs possibles, surtout lorsqu'il s'agit de leur donner une formation professionnelle.

Nous avons dit que les enfants déficients devraient posséder un droit à l'instruction au même titre

que les enfants normaux. Devant cette revendication, l'Etat répond qu'il assume comme pour les autres les frais d'instruction; de fait, l'enseignement est à sa charge. Mais il est clair que le mot instruction n'a pas le même sens pour un enfant normal et un enfant déficient. Pour l'enfant déficient, on ne peut établir une limite précise entre ce qui est instruction, éducation, soins thérapeutiques. Or l'Etat devrait assumer la responsabilité de l'ensemble de ces soins et non pas seulement ceux de l'instruction au sens rigide du terme.

Des députés vaudois demandaient donc la création d'un centre vaudois de la déficience mentale qui permît à l'Etat de coordonner tous les efforts, de prévoir la formation des éducateurs et du personnel soignant et de répondre à tous les besoins. Ceux qui faisaient cette demande ne cherchaient pas à émouvoir pour des fins politiques, en faisant vibrer une corde sensible. Par leur métier, plusieurs étaient en contact direct avec ces problèmes et ces drames. La majorité a dit non.

Remous à la faculté de médecine de Lausanne

La Faculté de médecine de Lausanne peut prétendre attirer des médecins réputés; elle fait valoir une sorte de loi des grands nombres.

En effet, l'hôpital universitaire du Canton de Vaud recrute ses patients dans un vaste bassin de population qui dépasse les frontières cantonales. Or par centaines de milliers d'habitants augmentent les chances de trouver des cas rares cliniquement intéressants. C'est ainsi que Genève, moins provinciale que Lausanne pourtant, est moins bien placée du point de vue du recrutement hospitalier; aussi Lausanne peut-il avoir souvent la préférence de quelques médecins de grande classe.

C'est pourquoi la nomination récente du docteur Hahn, chirurgien cardiaque, comme professeur de chirurgie cardiaque à Genève, a suscité à Lausanne une certaine émotion. Le docteur Hahn avait acquis dans sa spécialité une notoriété qui dépassait les frontières du Canton de Vaud et l'Etat avait dépensé pas mal d'argent pour mettre à sa disposition un instrument de travail décent. Des locaux importants étaient prévus dans le CHUV pour la chirurgie cardiaque. Or il est à craindre que ce départ ait pour conséquence le déplacement plus ou moins irréversible de la chirurgie cardiaque romande à Genève. Nous ignorons les motifs qui ont poussé le docteur Hahn à changer d'Université. Mais il semble que les structures de la faculté de médecine n'y sont pas étrangères.

Le plan hospitalier cantonal prévoit en effet la formation de grands services universitaires dirigés par des « patrons » qui collaborent avec des adjoints responsables de subdivisions spécialisées (urologie, traumatologie, chirurgie cardiaque, chirurgie des enfants, etc.) Les chefs de ces services jouissent théoriquement d'une grande autonomie, mais ils restent en fait dépendants du « patron ».

Or ce système semble mal adapté à l'évolution de l'enseignement universitaire. Le colloque organisé, l'été dernier à Caen, l'avait relevé. La critique à laquelle avaient participé des professeurs de renom de l'Université française, dans un débat présidé par Pierre Mendès-France, se résume en ces termes.

Les professeurs de facultés, qui se recrutent essentiellement par cooptation, sont titulaires à vie de leur chaire. Ils sont donc maîtres, parfois pour vingt ou trente ans, de tout un enseignement. C'est le système des « patrons ». Il n'est pas propre à la faculté de médecine, mais cette faculté en a souvent donné la plus caricaturale illustration. Tant que l'enseignement d'une discipline pouvait être assuré comme autrefois par un seul homme, l'inconvénient était mineur. Lorsque l'homme avait des qualités exceptionnelles, il les faisait rayonner, vingt ans durant; s'il était médiocre, il était à user, et toute une génération en faisait les frais.

Mais lorsqu'une discipline, comme c'est le cas aujourd'hui doit être partagée entre plusieurs spécialistes, le monopole du grand patron présente des dangers majeurs. De qui voudra-t-il s'entourer? Selon son tempérament, ne redoutera-t-il pas les personnalités trop fortes capables de lui porter ombre? N'exigera-t-il pas des garanties d'orthodoxie? Voudra-t-il des vassaux ou des associés? Sera-t-il féodal ou coopérant?

Les universitaires français, à Caen, préconisaient pour pallier ce risque un système déjà institué dans certaines facultés des sciences. Sommairement, on peut le décrire ainsi.

L'enseignement d'une discipline ne dépendrait plus d'un « patron », maître à vie de sa chaire, mais comprendrait des départements qui grouperaient les quatre ou cinq professeurs associés dans le même enseignement et dans des recherches communes. L'équipe de professeurs est ainsi substituée à la hiérarchie traditionnelle. La coordination du travail et la direction de ces équipes est prévue selon le schéma suivant. Chaque équipe de professeurs est groupée autour d'un responsable, élu pour quatre ans et non rééligible. La collégialité remplace la

subordination, et le droit de cooptation est exercé par l'ensemble d'une équipe et non plus par l'immuable patron.

Ce schéma n'est pas le remède universel. Mais il est significatif qu'il ait été proposé (et adopté) par certaines facultés des sciences où l'esprit d'équipe est plus naturellement développé et les traditions féodales moins fortes.

L'incident d'une nomination révèle une fois de plus l'inadaptation des structures universitaires. On va pour l'Université dépenser des milliards. C'est indispensable. Mais pour quelle Université?

Le développement des Universités

Les Cantons universitaires ont fait connaître à l'administration leurs projets de constructions universitaires afin que Berne puisse calculer le montant de ses subventions.

Le Bulletin des Groupements patronaux a publié les chiffres suivants, qui concernent les investissements probables des Cantons pour la période de 1969 à 1974.

Bâle	214 millions
Berne	377 »
Fribourg	32 »
Genève	121 »
Vaud	83 »
Neuchâtel	32 »
Zurich	391 »
Saint-Gall	40 »

Les chiffres romands, vaudois, notamment sont jugés faibles, compte tenu des besoins. Mais d'autre part, il semble bien que d'autres Cantons ont gonflé leurs prétentions au-delà de leurs possibilités de financement et même de réalisation de chantiers.

En cinq ans, comment le Canton de Berne pourra-t-il financer pour 169,5 millions de travaux, ce qui représente sa part une fois touchée une subvention fédérale de 45 %, et comment investira-t-il 377 millions? Les premiers chiffres publiés ne donnent pas l'impression qu'une planification sérieuse du développement des universités a été envisagée dans les Cantons.

Les investissements américains en Suisse

Dans un de ses derniers bulletins, la Société de Banque suisse a donné la situation, à fin 1965, des investissements directs des Etats-Unis en Europe. A cette date, ils atteignent 13 894 millions de dollars. La répartition est la suivante par ordre d'importance:

	En millions de dollars	Rendement
Grande-Bretagne	5 119	9,7 %
Allemagne	2 417	9 %
France	1 584	5 %
Suisse	1 116	13,7 %
Italie	972	perte
Pays-Bas	698	6,6 %
Belgique-Luxembourg	585	9,6 %
Suède	305	4,9 %

Compte tenu de la population, la Suisse est largement en tête. De 1964 à 1965, malgré l'application des mesures antisurcharge, l'augmentation suisse est supérieure à la moyenne européenne (18 % en Suisse contre 15 %). Il est particulièrement intéressant de relever que les capitaux américains en Suisse sont tout particulièrement investis dans des entreprises commerciales, dans des banques, des sociétés de financement, des agences de publicité, des entreprises-conseil. Or ce sont d'une part des secteurs de haut rendement ou d'autre part des secteurs qui permettent de faire apparaître, en Suisse, les rendements drainés ailleurs. La moyenne des rendements américains en Suisse est de 13,7 %, ce qui est considérable alors qu'il est de 11 % dans le reste du monde, et de 8,4 % en Europe. Une fois de plus, Sonderfall Schweiz.

Ethnographie intérieure

Nous avons reçu la mise au point suivant :

« En lisant dans « Domaine Public » du 9 février 1967 « Le kaléidoscope des subventions », je tombe sur ces lignes : « Ce rapport est riche en bonnes pages. L'amateur de sociologie y trouverait son miel ! Ainsi, 1000 francs à la « Société suisse des maîtres abstinents ».

» Après cette petite touche ironique, on passe à d'autres rubriques. D'ailleurs, qu'est-ce que cette société ?

» Son titre est l'adaptation française de « Schweizerischer Verein abstinenter Lehrer und Lehrerinnen » qui fut fondé en 1898. La société compte 15 sections cantonales. Les trois romandes portent des noms qui indiquent le but de leurs activités :

Association antialcoolique du corps enseignant genevois, Association antialcoolique du corps enseignant vaudois, Association neuchâteloise pour l'Education antialcoolique. » Le 50 % de leurs membres ne sont pas des abstinents, mais ces enseignants pensent qu'un adolescent ne devrait pas quitter l'école sans avoir été informé des effets de l'alcool sur l'être humain. Ils rappellent ce devoir à leurs collègues et leur fournissent la documentation adéquate. C'est ainsi que sont utilisés les 1000 francs de la subvention.

» Puis-je demander à l'équipe rédactionnelle de publier ces renseignements dans un prochain D.P. ?

E.C. »

Ethnographie (suite)

La Ligue du Gothard a consacré sa dernière lettre à ce sujet : « La Suisse respecte-t-elle les droits de l'homme ? »

Les auteurs démontrent sans peine que sur de nombreux points la Constitution suisse ne répond pas aux normes de la Déclaration des Nations unies.

On sait par exemple que l'article 51 : interdiction de l'ordre des Jésuites, et l'article 52 : interdiction de fonder de nouveaux couvents sont en contradiction avec les articles XVIII et XIX de la Déclaration. De même le refus d'accorder l'égalité politique aux femmes est incompatible avec l'article XXI.

Mais il est une incompatibilité savoureuse que relèvent les auteurs de la lettre. Il faut la faire connaître. « Se rend-on compte que chaque tireur qui accomplit ses tirs obligatoires se met en contradiction avec la Déclaration universelle ? L'article XX prescrit en effet que « nul ne peut être obligé de faire partie d'une association ». Or, chaque tireur doit entrer dans une société de tir ! »

A nos lecteurs

« Domaine public » adoptera son rythme d'été. Le prochain numéro tombe le 27 juillet. Mais l'espace des numéros sera aussi l'occasion pour nous d'étudier des documents que des lecteurs nous ont adressés. D'autres peuvent profiter de la saison des lectures pour nous transmettre des renseignements utiles.

Faites connaître D.P. et faites-vous connaître à D.P.

Le 2 juillet

La votation du 2 juillet se fera à coups de slogans. De part et d'autre on agitera des épouvantails : la spéculation ou l'atteinte à la propriété privée, dont on dit qu'elle est le fondement de notre ordre social. Toute cette grosse artillerie ne réveillera pas en juillet un corps électoral en vacances.

Que cette votation ait lieu dans de telles conditions est une sorte d'échec des partis gouvernementaux. Sur un sujet essentiel, urgent, il aurait été nécessaire et d'ailleurs facile de se mettre d'accord pour rendre, constitutionnellement, l'aménagement du territoire possible. Mais la mauvaise volonté et les règlements de comptes partisans ont triomphé.

Le texte soumis au peuple souffre de quelques imperfections, certes. Elles peuvent être corrigées par la législation d'application.

La modification proposée permet d'aller de l'avant, c'est-à-dire de légiférer. C'est un outil utilisable. A ne pas rejeter.